

FICHE PEDAGOGIQUE LA DETENTION DES MINEURS

Justice des mineurs

« On mesure le degré de civilisation d'une société en entrant dans ses prisons »

Dostoïevsky

Introduction

La visite du Musée aborde le thème de la détention des prisonniers protégés par les Conventions de Genève et visités dans le monde entier par le CICR. Il s'agit principalement de prisonniers de guerre et parfois de prisonniers politiques. Ces personnes sont en théorie des adultes. Afin de compléter la visite, cette fiche pédagogique propose d'aborder un tout autre aspect du sujet : la détention des mineurs dans différents pays. Il s'agit dans ce cas principalement de détenus de droit commun. Cette catégorie de détenus relève alors d'un autre texte : la Convention internationale des droits de l'enfant.

Objectifs de la fiche

- Offrir aux enseignants un document de travail pour leurs élèves.
- Faire réfléchir les élèves aux enjeux de la liberté et de la détention.
- Comprendre les différentes formes de détention.
- Poser les bases d'une réflexion sur la justice des mineurs.

Activités proposées

Cinq activités vous sont proposées. Vous pouvez les choisir et les adapter en fonction du temps à disposition, de l'âge et de l'intérêt de vos élèves.

ACTIVITE I - Questionnaire « pour ou contre » ?

ACTIVITE II - Dessins humoristiques : questions ou débat contradictoire

ACTIVITE III - Jeux de rôle « Faits divers » et droits de l'enfant

ACTIVITE IV - Témoignages : paroles de jeunes

ACTIVITE V - Portraits : analyse des notions de « perdant-social » et de « gagnant-social ».

Préambule à l'attention de l'animateur ou de l'enseignant

La justice des mineurs concerne les enfants, âgés de moins de 18 ans, qui ont commis un délit condamné par la loi. Force est de constater que la délinquance juvénile - que certains prétendent combattre par l'aggravation des peines et l'abaissement de l'âge de la responsabilité pénale - augmente dans de nombreux pays. Quand on sait aujourd'hui que les enfants représentent 45% de la population mondiale et qu'aucun pays n'échappe à la délinquance juvénile, on ne peut qu'unir nos efforts pour une meilleure protection et prise en compte des besoins de l'enfant.



En ce sens, la Convention des droits de l'enfant adoptée le 20 novembre 1989 constitue un texte de référence. En ratifiant cette convention, les Etats parties se sont engagés à en respecter les dispositions. Non contraignantes beaucoup de ces dispositions ne sont aujourd'hui pas appliquées. L'arbitraire et le non-droit règnent souvent dans le domaine de la justice des mineurs : conditions de détention inhumaines, châtiments corporels, détention préventive trop longue par rapport à la peine encourue, absence totale d'information et de contact extérieur, mise en détention avec les adultes dont la proximité génère violence et abus sexuels. Dans nombre de cas, la répression l'emporte sur les mesures éducatives.

Les réponses que notre société entend apporter à la délinquance juvénile constituent un enjeu fondamental pour les années à venir. Mais n'est-ce pas là le devoir de toute société et de tout gouvernement que de protéger les droits inaliénables des enfants et de leur assurer un avenir digne de ce nom ?

ACTIVITE I - QUESTIONNAIRE « POUR OU CONTRE »

Il s'agit d'une activité qui prend pour point de départ un questionnaire proposant des affirmations contraires.

Source : M. Eckmann et M. Eser Davolio, *Pédagogie de l'antiracisme*, ies éditions et LEP, 2002, Genève.

Objectifs

- Donner aux élèves l'occasion de se positionner individuellement et d'argumenter sur des questions concernant la justice des mineurs.
- A travers la confrontation et la polarisation des opinions, valoriser la diversité des points de vue et encourager chacun à réexaminer ses propres opinions.

Durée

Environ 20 mn

Déroulement

Chaque élève reçoit un questionnaire et le remplit individuellement. Les élèves sont ensuite répartis en deux cercles, intérieur et extérieur, debout face à face. Chaque élève discute de la première question avec la personne qui lui fait face. Le cercle intérieur se décale de quelques personnes et une deuxième question est posée, ainsi de suite... Faire une mise en commun avec l'ensemble de la classe.

QUESTIONNAIRE

JE SUIS D'ACCORD A, PAS D'ACCORD PA

QU'EN PENSEZ-VOUS ?	A	PA
1. Les mineurs ne devraient jamais être mis en prison	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
2. Les mineurs doivent pouvoir être condamnés à mort comme les adultes	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
3. Tout mineur qui vole est seul responsable de ce qu'il a fait.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
4. Il faudrait construire plus de prisons pour les mineurs.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
5. La prison est la meilleure école du crime.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
6. Les mineurs doivent être séparés des adultes en prison.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
7. Les mineurs qui ont commis un délit devraient être punis en fonction de la gravité de l'acte qu'ils ont commis.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
8. La prison est une véritable école de vie qui aide les mineurs à ne pas recommencer.	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>

Questions :

- Avez-vous eu des difficultés à répondre aux questions ? Pourquoi ?
- Avez-vous répondu à toutes les questions ?
- Avez-vous changé d'avis après avoir entendu les autres ? Si oui, pourquoi ?
- Qui, dans le groupe, vous a fait changer d'avis ?

ACTIVITE II - DESSINS HUMORISTIQUES : QUESTIONS OU DEBAT CONTRADICTOIRE

Il s'agit d'entrer plus à fond dans la thématique en proposant aux élèves de développer certaines questions posées dans la première partie.

Objectifs

- Initier les élèves aux principes de base de la justice des mineurs.
- Amener les élèves à se forger leurs propres opinions (débat contradictoire).

Durée

30 à 45mn

Déroulement

Distribuer les questions et/ou les dessins aux élèves en leur demandant de répondre par groupes aux questions posées. Présentation à l'ensemble de la classe avec possibilité de débats.

Alternative : organiser des débats contradictoires sur la base des arguments développés par les élèves. La classe est divisée en deux groupes. Chaque groupe est chargé de trouver des arguments en lien avec l'affirmation à défendre. Placés face à face ou en cercle (cf activité I), les élèves échangent leurs arguments à tour de rôle et défendent leur point de vue. L'enseignant résume ce qui a été dit et rappelle les points importants.

1. Pourquoi le vol est-il puni dans nos sociétés ?

Débat contradictoire : on doit empêcher les jeunes de voler, car c'est mal / on ne peut pas empêcher les jeunes de voler, même si c'est mal.



Commentaires pour l'animateur ou l'enseignant

Pour qu'il y ait punition, il faut, à la base, qu'une loi ait été édictée interdisant certains actes et comportements, dont le vol par exemple. La société a décidé de protéger le droit de propriété sur les choses et a donc mis en place des lois qui définissent ce qui est permis et ce qui ne l'est pas afin de mieux vivre ensemble.

Dans ce dessin, deux pouvoirs sont représentés : le pouvoir des lois, incarné par la police (avec l'Etat au-dessus), et le pouvoir de la religion incarné par le prêtre.

En Suisse, il existe une séparation nette entre l'Etat et l'Eglise. D'un côté, on a le code moral et religieux qui représentent nos croyances, notre avis sur le bien et le mal. De l'autre se trouvent les lois dont toute société a besoin pour fonctionner (opposition entre l'intérêt du groupe et l'intérêt individuel). Les lois visent à défendre les valeurs communes à la majorité et l'Etat garantit le respect de ces lois (=Etat de droit), sans quoi nous risquerions de tomber dans le règne de l'arbitraire. Les lois servent à protéger l'individu et la société, et à sanctionner les personnes qui ne les respectent pas.

Débat contradictoire : insister sur l'importance d'agir sur les causes et sur les raisons qui poussent un jeune à voler, car le vol est souvent le symptôme de quelque chose qui ne va pas chez l'enfant (appel au secours, mal-être, conflits familiaux, etc).

2. « Tout irait bien mieux si on construisait plus de prisons ! » ?

Débat contradictoire : il faut construire plus de prisons / il ne faut pas construire plus de prisons.



Commentaires pour l'animateur ou l'enseignant

La prison constitue, pour certains, une juste punition ou un châtimeut mérité lorsqu'un adulte ou un jeune commet un délit. Or, construire des prisons n'est pas une solution à long terme, car cela ne permet pas d'agir sur les causes du phénomène (pauvreté, violence de notre société, quartiers difficiles, sentiment de non-reconnaissance, oisiveté, etc.). La détention devrait uniquement servir à protéger la société d'un individu dangereux. Quant à la détention pour les mineurs, elle devrait constituer une exception. Elle ne devrait intervenir qu'en dernier ressort, et pour une durée aussi brève que possible. Les statistiques démontrent d'ailleurs que les récidives sont plus fréquentes suite à la détention ferme que suite à des mesures alternatives ou à une détention à court terme.

Les alternatives telles que la réparation, les prestations en travail, les amendes, etc devraient, dans la majeure partie des cas, être la règle pour amener les jeunes à réfléchir aux conséquences de leurs actes, et leur donner la possibilité de mieux intégrer les règles de la société. Toute mesure ou sanction prise à l'égard d'un mineur doit avoir une valeur éducative (et pas uniquement répressive) dans le but de faire prendre conscience au mineur de l'acte commis (qui viole la loi) et de l'existence de limites.

En résumé, la justice des mineurs doit avoir pour objectif, non pas seulement de sanctionner, mais surtout de protéger l'enfant, et, en ce sens, elle doit être un moteur de la promotion des droits de l'enfant.

3. Que pensez-vous de la phrase: "la prison est la meilleure école du crime? »

Débat contradictoire : la prison est une véritable école de la vie. Elle aide les mineurs à ne pas recommencer / la prison est la meilleure école du crime.



Commentaires pour l'animateur ou l'enseignant

De l'avis de nombreux professionnels (éducateurs, juges, etc.), l'oisiveté, la privation de liberté ainsi que la proximité d'autres délinquants conduisent les mineurs à les imiter et à reproduire des comportements déviants/refoulés.

De plus, la révolte contre le système et la société peuvent engendrer des comportements encore plus criminels, si le mineur n'a pas compris sa peine et éprouve un sentiment d'injustice. Le rôle éducatif que doit jouer le juge des mineurs est là extrêmement important si l'on veut que le mineur adhère à la sanction et ne se sente pas seulement victime, mais « acteur » de sa réhabilitation.

4. Que pensez-vous de la peine de mort appliquée aux mineurs ?

Débat contradictoire : dans certains cas, la peine de mort devrait être appliquée aux mineurs / la peine de mort ne devrait jamais être appliquée aux mineurs.



Commentaires pour l'animateur ou l'enseignant

L'article 37, alinéa 1, de la Convention des droits de l'enfant, stipule que « les Etats veillent à ce que nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ni la peine capitale ni l'emprisonnement à vie sans possibilité de libération ne doivent être prononcés pour des infractions commises par des personnes âgées de moins de dix-huit ans ».

La peine de mort est légale aux USA (qui n'a d'ailleurs pas signé la Convention des droits de l'enfant), mais beaucoup de mineurs sont exécutés de manière extra-judiciaire ailleurs.

Le peine de mort nie la capacité de tout être humain à évoluer, à prendre conscience de ses actes et à changer.

Ex : en Amérique centrale, au Brésil on tue par dizaines des enfants en situation de rue sans qu'il y ait le moindre jugement.

5. Quelle différence faites-vous entre « un mineur en danger et un mineur dangereux » ?

Débat contradictoire : Il n'y a pas de différence entre un mineur en danger et un mineur dangereux / il y a une grande différence entre les deux.



Commentaires pour l'animateur ou l'enseignant

Parmi les enfants à risque, on fait la distinction entre :

- **l'enfant en conflit avec la loi, potentiellement dangereux**, relève de la justice pénale
- **l'enfant en danger** relève des services sociaux et non de la justice
- **l'enfant victime ou témoin** doit bénéficier de mesures de protection car il risque de reproduire ce qu'il a subi.

Le mineur en danger est celui qui, par exemple, vit des conditions familiales difficiles, qui n'a pas de liens d'attachement suffisants et qui est susceptible de commettre un vol ou un petit délit si sa famille, les adultes ne l'encadrent pas et ne lui donnent pas la protection et l'écoute nécessaires.

Le mineur dangereux est celui qui a déjà commis des délits et dont la réhabilitation est souvent plus difficile (comportement déviant intégré, etc.). On remarque que la frontière entre ces deux « catégories » est extrêmement mince et que la société souvent ne fait pas la différence entre un mineur en danger et un mineur dangereux.

Il faut mettre l'accent avant tout sur les mineurs en danger avant qu'ils aient acquis une véritable « culture de vol », comme les enfants en situation de rue peuvent avoir une « culture de la rue » si on n'intervient pas assez tôt dans leur « carrière ». **Un mineur qui a volé une fois n'est pas un voleur !** Mais il le deviendra si on ne prend pas les mesures éducatives et d'encadrement appropriées.

ACTIVITE III - « FAITS DIVERS » ET DROITS DE L'ENFANT

Objectifs

- Confronter les élèves à des situations concrètes de violations des droits de l'enfant.
- Leur faire prendre conscience que ces violations sont commises au Nord comme au Sud.

Durée

Environ 30 mn

Déroulement

Pour chaque situation, les élèves doivent décrire la nature de la ou des injustices et prendre position avec argumentation à l'appui.

- 1) **Prison pour des vols mineurs en Guinée** « Des enfants dont on ne savait que faire, ou qu'on a arrêtés parce qu'ils avaient pris le bus sans payer, se retrouvent enfermés, parmi des criminels condamnés à mort ou à perpétuité ». En prison, les enfants, mélangés aux détenus adultes, subissent jour et nuit des violences sexuelles », explique Werner Hafen, secrétaire exécutif de la Fondation DiDé (dignité en détention) basée à Genève.

Violations :

Votre avis :

- 2) **18 ans de prison, Etats-Unis** : Un garçon de 11 ans ayant avoué avoir battu à mort un enfant de 3 ans à l'aide d'une batte de base-ball et l'avoir abandonné face contre terre dans une rigole d'égouts a été condamné vendredi à une peine de 18 ans de prison dans un établissement pour criminels juvéniles.

Violations :

Votre avis :

- 3) **En Russie**, des milliers d'enfants croupissent derrière les barreaux. D'après le ministère de la justice, plus de 17'000 enfants étaient détenus dans 64 colonies pénitentiaires pour mineurs en 2001. Privés de leur liberté pendant des mois, voire des années, en attendant d'être jugés, beaucoup sont condamnés à de lourdes peines pour des délits relativement légers. Anatoly était âgé de 15 ans lorsqu'il a été condamné par un tribunal de Moscou à 5 ans de prison pour un vol de briquet.

Violations :

Votre avis :

- 4) A **Lausanne** en 2002, 34 jeunes ont été détenus en préventive (=avant le jugement) dans des prisons pour adultes.

Violations:.....

Votre avis :.....

- 5) **Septembre 1997, Cameroun** : Aristide, 15 ans, a été battu et roué de coups par la population. Pris sur le fait en train de voler un poulet, Aristide a été violemment bastonné par les habitants du quartier avant d'être abandonné sur le trottoir.

Violations:.....

Votre avis :.....

SOLUTIONS

Cf article 37 et 40 de la Convention relative aux droits de l'enfant.

- 1) **Violations** : *mauvais traitements + peine (détention ferme) disproportionnée par rapport au délit + enfants pas séparés des adultes.*
- 2) **Violations** : *détention à 11 ans sans mesures éducatives + durée de la peine (18ans).*
- 3) **Violations** : *détention + peine disproportionnée par rapport au délit (5 ans de prison).*
- 4) **Violations** : *jeunes placés dans la même prison que les adultes.*
- 5) **Violations** : *justice populaire en lieu et place de la justice de l'Etat, n'a pas bénéficié de la protection de l'Etat.*

ACTIVITE IV - TEMOIGNAGES : PAROLES DE JEUNES

Sources : N. Couchepin et M. Koenig, *Des mots cloués dans la gorge*, Ed. l'Hèbe, 2002, Genève pour les trois premiers extraits / www.approches-croisees.net pour le dernier extrait.

Objectifs

- Permettre aux élèves, à partir de ces témoignages de jeunes, de réfléchir aux causes et aux conséquences des délits qui ont été commis.
- Porter un regard non-discriminant sur les mineurs en conflit avec la loi.

Déroulement

Par groupes, les élèves reçoivent un extrait de texte à lire et à discuter entre eux avant de répondre aux questions. Puis mise en commun avec la classe.

Durée

Env. 45 mn

Extrait 1 – Thèmes : discrimination, regard des autres

« J'en ai eu assez de me bagarrer, de m'engueuler avec tout le monde, avec des patrons potentiels, et surtout de voir dans leurs yeux qu'ils me prenaient pour une épave (...) J'en ai eu assez qu'on me considère comme un débile, un délinquant, un type dangereux, tout cela à la fois. J'en ai eu assez de cette identité et de cette haine de jeune de banlieue, assez de parler verlan, d'être en constant décalage et de même plus m'en rendre compte. J'en ai eu marre. »

Alexandre

Questions

1. Vous êtes-vous déjà senti jugé par le regard des adultes ou avez-vous déjà porté un regard dévalorisant sur quelqu'un ?
2. Qu'est-ce qui a, selon vous, poussé Alexandre à s'en sortir ?

Extrait 2 – Thèmes : appartenance, intégration au groupe, comportement déviant

« Les choses ont commencé à dérapier quand j'avais moins de 13 ans. J'étais à l'école secondaire. Je n'étais pas quelqu'un de populaire, je n'avais pas de copine, pas de copains. J'étais très seule. J'ai commencé à fréquenter une bande de jeunes plus vieux que moi. Je fumais des clopes avec eux. D'un seul coup, je me suis sentie intégrée à un groupe. C'était le miracle. Ils m'ont prise dans le groupe sans me poser de questions.

D'un coup, je me suis sentie plus importante. En fumant, je me sentais plus grande. Je faisais des trucs de grands. De toute façon, le rejet ne vient jamais des autres. Il vient de soi, non ? J'ai fait tout cela parce que j'étais mal dans ma peau, pas parce que les autres enfants me rejetaient. Ce ne sont pas les autres enfants qui étaient méchants. Je l'ai fait parce que cela m'apportait une protection supplémentaire par rapport à l'extérieur, et c'est avec ça que je me suis intégrée dans ce groupe ».

Florence

Questions

1. Faites-vous partie d'un groupe ? Avez-vous des « codes » entre vous ? Que seriez-vous prêt à faire pour être intégré dans un groupe (fumer, trahir, voler ?, etc.) ?
2. Etes-vous d'accord avec Florence quand elle dit que « le rejet ne vient pas des autres, mais de soi » ? Pensez-vous que ce soit toujours le cas ?

Extrait 3 – Thèmes : détention, perspectives d'avenir « Je pense que c'est bien de payer pour ce qu'on a fait. Sinon, on ne s'arrête jamais...Et l'isolement, ça permet de bien réfléchir. Moi en tout cas, ça m'a fait réfléchir. Mais certains de comprennent pas. Valmont, c'est vrai que ce n'est pas drôle. C'est une vraie prison ! On ne peut rien faire sans être accompagné. Toutes les portes sont fermées à clef. Non, ce n'est pas drôle. Mais quand on est privé de liberté, on se dit qu'on a gâché quelque chose qu'on avait et qui était bien précieux, mais quand on l'avait, on ne s'en rendait même pas compte (...) On se dit qu'en sortant, on essaiera de faire en sorte de ne pas gâcher encore une fois ses chances. Mais parfois, on ne tient pas ses bonnes résolutions, parce qu'on oublie, ou qu'on n'a pas la force...Parce qu'on n'a pas d'argent. Parce qu'on se laisse entraîner. Parce que les circonstances nous poussent dans le mauvais chemin.

Sera

Questions

1. Pensez-vous, comme Sera, qu'il est important de payer pour ce que l'on a fait ?
2. Comprenez-vous, Sera, quand il dit qu'il n'est pas toujours facile de tenir ses bonnes résolutions ?
3. Donnez des exemples de résolutions que vous avez tenues et d'autres que vous n'avez pas réussies à tenir et expliquez pourquoi.

Extrait 4¹ - Thèmes : détention, solutions, perspective d'avenir

« *Tout petit, ça ne se passait pas bien avec ma famille, et à 7-8 ans, on m'a mis dans un pensionnat. A 13 ans, j'ai fait ma première fugue, puis j'ai commencé à me droguer. (...) La première fois que je suis entré en prison, j'avais 14 ans. On m'a mis au Centre de jeunes Détenus (CJD) de la maison d'arrêt de Bordeaux. (...) Je ne me faisais pas à l'idée d'être en prison. J'y restais deux, trois mois, on me donnait une liberté provisoire, je retournais en foyer, je retrouvais mes potes et je recommençais à voler. J'ai fait ainsi une dizaine de séjours en prison. Au centre de détention, je faisais de l'école, des maths, du français, du dessin, de la géographie. (...) Quand j'en suis sorti (...) j'ai réussi à tenir, car j'ai eu un super éducateur. Il me comprenait, me soutenait, il m'écoutait, et comme je n'ai plus aucun contact avec ma famille, c'était très important. Je suis devenu apprenti cuisinier et aujourd'hui, j'ai un emploi dans un restaurant. Je vis dans un studio ».*

Laurent

Questions

1. Qu'est-ce qui, selon vous, a poussé Laurent à recommencer chaque fois ?
2. Qu'est-ce qui, selon vous, a aidé Laurent à s'en sortir ?

¹ Cet extrait est tiré d'une situation en France. En Suisse, la détention n'est prévue que pour les mineurs qui sont âgés de plus de 15 ans.

ACTIVITE V - PORTRAITS

Source : *Tous Différents – Tous Egaux, Kit Pédagogique*, Centre Européen de la Jeunesse, Première Edition, 1995, France

Objectifs de l'activité

Identifier et analyser les bases de la discrimination.

Durée

Environ 2 x 45 mn.

Taille du groupe

10 personnes au minimum, 24 au maximum.

Préparation

- De grandes feuilles de papier et des marqueurs de couleur
- Des crayons et des feuilles de papier pour la prise de notes

Déroulement

1. Divisez les participants en groupe de travail de 6 personnes maximum. Si possible. Formez un nombre de groupes pairs (4 groupes).
2. Dites à la moitié des groupes qu'ils vont devoir dresser le portrait-robot d'un « jeune gagnant social ». Dites à l'autre moitié des groupes qu'ils vont devoir tracer le portrait-robot d'un « jeune perdant-social ».
3. Demandez à l'ensemble des participants de commencer par faire la liste des caractéristiques de leur modèle, comme par exemple : niveau socio-économique, éducation, profession ou occupation, sexe, groupe ethnique, habitudes, activités de loisirs et hobbies, choix vestimentaires, opinions, idées et valeurs, antécédents familiaux, mode de vie, type de logement, habitudes de consommation, centre d'intérêt, etc
4. Demandez ensuite aux groupes de dessiner leur portrait-robot sur une grande feuille de papier ; ce dessin devra illustrer l'ensemble des caractéristiques répertoriées. Il est très important que ces représentations soient graphiques et qu'aucun mot n'y apparaisse.
5. Puis, demandez aux groupes d'échanger leurs dessins : Les groupes ayant dessiné « un perdant » doivent échanger leurs portraits-robots avec ceux ayant dressé celui d'un « gagnant » puis les interpréter.
6. Affichez tous les dessins sur les murs de sorte que tout le monde puisse les voir.
7. En plénière, demandez à chaque groupe à son tour de présenter leur interprétation du portrait-robot reçu. Le groupe auteur du dessin original ne fait aucun commentaire à ce stade.
8. Une fois que tous les groupes ont présenté leur interprétation, demandez aux dessinateurs de faire leurs commentaires, s'ils désirent ajouter quelque chose.

Compte rendu et évaluation

Demandez aux groupes de définir les critères en vertu desquels la société décide du succès ou de l'échec social d'un individu.

Questions pour faciliter la réflexion et la discussion :

- Quelles sont les principales caractéristiques du succès social ? Et celles de l'échec ?
- Quelles sont les causes, les « racines » du succès et de l'échec ? Quels sont les facteurs qui font la différence ?
- Les personnes représentées par les portraits-robots sont-elles le plus souvent issues de certains groupes, couches ou classes sociales ?
- Les personnes de tous les groupes sociaux ont-elles les mêmes chances de réussir ? Quelles sont les plus favorisées, les moins favorisées ?
- Dans quelle catégorie, placez-vous un jeune délinquant ? un jeune en danger ? un voleur ? Expliquez pourquoi et prenez position avec argumentation à l'appui.

Conseils pour l'enseignant

Il s'agit de les faire réfléchir aux raisons pour lesquelles nous associons, dans notre société, succès social et succès économique. Est-ce partout la même chose ?

Rappeler que la personne qui réussit n'est pas nécessairement celle qui parvient à un stade de développement ou d'expérience supérieur, mais seulement celle qui réussit à gagner ou à accumuler le plus de richesses. Possibilité de remettre en question cette « équation » (succès social = succès économique) en s'interrogeant sur ce que signifie « réussir sa vie » (=gagnant social) et en la comparant avec d'autres cultures.

PROLONGEMENT PAR L'ANIMATEUR OU L'ENSEIGNANT

Si vous souhaitez prolonger la réflexion, nous vous proposons différents sites et ouvrages à consulter sur le thème des droits de l'enfant et de la justice des mineurs.

SITES

sur les droits de l'enfant

- <http://www.unicef.org/french/crc/crc.htm>: information complète et détaillée sur les droits de l'enfant. TEXTE INTEGRAL DE LA CONVENTION.
- <http://www.droitsenfant.com>: nombreux textes de référence (historiques, juridiques) et activités pour les enfants.

sur la justice des mineurs

- <http://www.oip.org/oip/oip.htm>: l'Observatoire international des prisons est une association qui a pour but de promouvoir, partout dans le monde, le respect des personnes incarcérées au regard des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.
- www.jeromine.com: reportage en images de mineurs en conflit avec la loi à travers le monde, en Russie notamment.
- http://www.penalreform.org/francais/frset_gall_fr.htm: informations sur les conditions de détention pour mineurs dans les régions de Pskov et de Nijni Novgorod, en Russie.
- <http://www.cpt.coe.int/fr/etats.htm>: visite de lieux de détention (Russie, notamment) par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants.
- <http://tdh.ch>: informations sur les projets « enfants en conflit avec la loi » de la Fondation Terre des hommes.
- <http://www.amnesty.ch/indexf.html>: informations sur la situation des droits humains et des mineurs en détention dans différents pays du monde.

sur les enfants en conflit avec la loi en Suisse

- http://www.statistik.admin.ch/stat_ch/ber19/jusus/ftfr19_jusus.htm: informations sur le nombre et le type de délits commis par des mineurs suisses et étrangers domiciliés en Suisse.

OUVRAGES

- Zermatten Jean, *Tribunal des mineurs : le petit tailleur et autres histoires de galère*, Saint-Maurice, Ed. Saint-Augustin, 2002.
- N. Couchepin et M. Koenig, *Des mots cloués dans la gorge*, Ed. l'Hèbe, 2002.
- Observatoire international des prisons, *Enfants en prison : rapport sur les conditions de détention des mineurs dans 51 pays*, mai 1998.

Fiche pédagogique réalisée par le Service jeunesse de la Fondation Terre des hommes pour le Musée international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans le cadre de l'exposition « ZONA – Camps de prisonniers en Sibérie : Une exposition de photographies de Carl De Keyzer » (17 mars au 18 juillet 2004). Le texte introductif a été adapté par le service culturel du Musée afin d'être utilisable dans le cadre de l'exposition permanente.